



Hérault

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

### Séance du 22/04/2026

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 16/04/2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 29

Quorum atteint

#### Présents (27) :

- Edith GUTIERREZ
- Richard RAMBLADO
- Sylvie VINCENT
- Jean-Philip GORGET
- Nathalie LOZZA
- Mathéo GINE
- Emmanuella M'TIMA
- Jean-Yves POUZACHE
- Robert MARTY
- Magali ROUVIER
- Fernand DROUET
- Alain JAFFUEL
- Catherine ESCUDERO
- Jean-Michel DEMAR
- Sophie DIKOFF
- Suzanne LAURENT-GIMENO
- Valérie DI PASQUALE-MAURICE
- Magaly PINELLI
- Amandine BOUSQUET
- David FILIOL
- Yoann MERIGUET
- Mathieu GUILLAUME-BOULEAU
- William ARS
- Patricia BELKADI
- Olivier DELMAS
- Gautier VIDAL
- Magali TOURNIE
- Anne GACHON
- Amélie ZAROUKIAN

#### Secrétaire :

Magali ROUVIER

### **DELIBERATION D2026-54 – DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)**

Le renouvellement des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs doit intervenir lors du Conseil de Métropole du 28 avril, avant envoi à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Afin que la commune puisse participer à la CIID, un conseiller municipal devra être désigné et doit respecter les conditions suivantes :

- être âgées de 18 ans au moins,
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'union européenne
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il convient donc de désigner un représentant à la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Il est proposé de désigner Madame Sylvie VINCENT.

**LE CONSEIL :**

**Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et en avoir délibéré,  
APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.  
FAIT ET DELIBERE A COURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.**

La secrétaire de séance,

Magali ROUVIER



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Edith GUTIERREZ